

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 23 septembre 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : M. PIAN (pouvoir Mme TOMASELLI) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. FAVERJON (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR)

Membres absents : M. MARTIN - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme VANDRIESSE - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Demande de label Cit'ergie

M. Pribetich expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Dijon s'est engagée dès 2008 à faire de Dijon une référence écologique. Pour atteindre cet objectif, elle s'est lancée dans la réalisation d'un plan climat énergie territorial exemplaire dès 2010, devançant ainsi les obligations réglementaires et s'engageant déjà à respecter les objectifs fixés par l'Union Européenne des 3x20 : réduction de 20% les émissions de gaz à effet de serre, augmentation de 20% l'efficacité énergétique et atteinte de 20% d'énergie renouvelable dans le mix énergétique afin de s'inscrire dans les objectifs du facteur 4 la division par 4 les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.

Parallèlement, la Ville de Dijon s'est engagée en 2011, dans une démarche de labellisation européenne visant à distinguer les collectivités exemplaires et engagées dans des politiques énergie climat ambitieuses. Cette démarche, l'European Energy Award, est déclinée en France sous l'appellation Cit'ergie.

La Ville de Dijon a obtenu le label Cit'ergie en 2013 et Dijon métropole en 2014.

De nombreuses actions ont été mises en place permettant d'atteindre les objectifs fixés : les réseaux de chaleur avec 70% ENR, l'ensemble des actions favorisant l'usage des TCSP et des modes actifs : 2 lignes de tramway, l'acquisition de 102 bus hybrides et de 5 navettes électriques, développement des pistes cyclables et de la piétonisation, mise en place d'une politique d'accompagnement à la rénovation de l'habitat ambitieuse, etc.

En Juin 2017, Dijon métropole, conformément à la Loi Relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015, s'est engagée dans la réalisation de son Plan Climat Air Energie Territorial.

L'état des lieux montre qu'en 2016, les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 11% par rapport aux émissions de 2010. Le secteur de l'habitat est pour sa part parvenu à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 19% par rapport à 2010 malgré une augmentation du nombre d'habitants et de logements, le tertiaire a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 26%, les déchets de 18%, l'industrie de 5% et l'agriculture de 11%.

Seul le secteur des déplacements (personnes et fret) n'est pas parvenu à inverser la tendance, avec une augmentation de 5% des émissions de gaz à effet de serre depuis 2010, tendance que l'on retrouve au niveau national.

De nouveaux objectifs énergétiques et climatiques ont été délibérés par la Métropole de Dijon en 2018, avec l'engagement de la collectivité dans la convention des Maires. Ainsi, Dijon Métropole s'est fixée comme objectif de réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire à l'horizon 2030.

Pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 et être compatible avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la Région Bourgogne Franche-Comté, il est proposé de fixer de nouveaux objectifs pour le territoire :

- Réduire de 95% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2010,
- Réduire les consommations énergétiques du territoire de 59% par rapport à 2010,
- Développer les énergies renouvelables afin de couvrir 69% des besoins en énergie en 2050.
- Préserver les puits carbone existants qui permettent de stocker 31 000 teCO₂

Cela se traduit par secteur par : (par rapport à 2010)

Une réduction des émissions de gaz à effet de serre :

Résidentiel	- 99 %
Tertiaire	- 99 %
Transport	- 99 %
Agriculture	- 62 %
Déchets	- 46 %
Industrie (hors branche énergie)	- 91 %

Une réduction des consommations énergétiques :

Résidentiel	- 67 %
Tertiaire	- 42 %
Transport	- 57 %
Agriculture	- 30 %
Déchets	- 34 %
Industrie (hors branche énergie)	- 37 %

La mise en place du processus de labellisation Cit'ergie a permis, à Dijon métropole et à la Ville de Dijon, de poursuivre le travail de structuration de la stratégie énergétique et climatique de chacune des deux collectivités.

Depuis 2012, le fort processus de mutualisation interne de la plupart des services de la Ville de Dijon avec ceux de Dijon métropole, ainsi que des agents, dû à la fois par la prise de compétences nouvelles mais également par un souci d'efficacité et d'optimisation des moyens, permet d'envisager désormais une labellisation commune Ville de Dijon/Dijon métropole.

Avec un niveau estimé à de 63,4 %, Dijon métropole et la Ville de Dijon sont en mesure de demander la labellisation Cit'ergie auprès de la Commission Nationale du Label qui se tiendra au mois de novembre 2019,

Des actions ambitieuses sont programmées permettant de s'inscrire dans les objectifs fixés dont les actions emblématiques telles que :

- la mise en application du PLUIHD,
- l'extension des réseaux de chaleur,
- la création d'une ferme solaire photovoltaïque sur l'ancien site d'enfouissement des déchets,
- la création d'une usine de méthanisation pour produire du gaz vert,
- la production d'hydrogène et le développement d'une flotte de véhicules hydrogènes
- la poursuite de l'accompagnement à la rénovation thermique des logements du territoire.

L'ensemble des actions sont jointes à la délibération.

Ces actions devront permettre non seulement l'atteinte des objectifs fixés mais tendre également vers l'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver les nouveaux objectifs énergétiques et climatiques pour tendre vers la neutralité carbone à horizon 2050 ;

2 - approuver les objectifs de Dijon métropole dans le cadre de la Convention des Maires ;

3 - approuver la demande commune de labellisation Cit'ergie Ville de Dijon/Dijon métropole, et d'approuver le programme d'actions en annexe.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 49

Abstentions : 5